

Objet : Taux de change au 1^{er} avril 2020

Référence : 2020 - 22

Date : 21 avril 2020

Direction juridique et de la réglementation nationale
Département réglementation nationale

Diffusion :

Mesdames et messieurs les directeurs des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail et des caisses générales de sécurité sociale

Résumé :

Taux de change au 1^{er} avril 2020.

Les taux de change au [1^{er} avril 2020](#) sont consultables dès à présent, sur notre site www.legislation.cnav.fr.

La mise à jour de ces barèmes est faite à partir des cours à fin de mois diffusés par la Banque de France.

signé

Renaud VILLARD